

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 DECEMBRE 2022
sur convocation du 13 décembre 2022**

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Valérie NOUVEL, Frankie DUFOUR, Gérard BREHIER, Valérie BAZIRE, Claude HARDY, Jocelyne LEROUX, Cindy LEBRETON, Emmanuelle POULLAIN, Nicole ROUXELIN

PROCURATIONS : Angélique LORIN donne procuration à Cindy LEBRETON

ABSENTS EXCUSES : Marie-Françoise KURDZIEL, Angélique LORIN

ABSENTS : Xavier RACINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rémi HARDY

Signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2022

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour.

2022-12-21 01 Révision des tarifs 2023

Monsieur Rémi HARDY, adjoint chargé des finances, propose de réviser certains tarifs :

a – Location salle multi-activités de Tombelaine :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de fixer les tarifs pour 2023 comme suit :

Particuliers habitant la commune (et sociétés locales) :

2 jours ou week-end 230 €

1 journée (hors week-ends ou jours fériés) 175 €

½ journée (vin d'honneur) 60 €

Particuliers, entreprises ou associations hors commune :

2 jours ou week-end 350 €

1 journée (hors week-ends ou jours fériés) 235 €

Réunion d'information (3h ou soirée) 120 €

L'électricité et le gaz sont facturés selon la consommation en fonction du prix facturé par les fournisseurs. Des arrhes d'un montant de 50 € sont versées à la réservation. Une caution de 200 € est demandée à la remise des clés. Celle-ci sera restituée si la salle est rendue propre et en bon état. Dans le cas contraire, une somme de 100 € est retenue pour le nettoyage complémentaire et les dégâts seront facturés.

Les associations locales ont la possibilité d'avoir la salle gratuitement deux fois par an lorsqu'elles organisent des manifestations payantes.

Une discussion a été engagée concernant la consommation d'eau et d'assainissement. Rémi HARDY informe le conseil municipal de l'augmentation du coût des charges en eau et assainissement. Il a été retenu d'augmenter le forfait de location de la salle par rapport à ses charges.

Un bilan financier de la salle sera établi pour les années 2019 et 2022.

b - Location de la vaisselle :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, maintient les tarifs pour 2022 comme suit :

- location du couvert complet : 0.80 €

- location du verre : 0.10 €

- location du couvert (fourchettes couteaux cuillères) 0.25 €

- forfait location pour associations 50 € par soirée

Facturation pour dédommagement vaisselle cassée (assiette, verre, tasse ou couvert, carafe, plat...) : en fonction du prix facturé par les fournisseurs.

Quand la vaisselle est rendue sale ou pas essuyée, une indemnisation de 30 € de l'heure sera facturée en fonction du temps passé.

c- Salle étage mairie :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, maintient pour 2022 le tarif de la location par journée à 50 € dans le cas d'une utilisation de la salle à l'étage de la mairie pour des réunions avec prestation payante.

d- Concessions cimetièrre et columbarium :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, fixe les tarifs pour l'année 2022 comme suit :

➤ **Concessions cimetièrre.**

- ❖ Concession perpétuelle : 210 €
- ❖ Concession de 50 ans : 110 €
- ❖ Renouvellement concession pour une durée de 30 ans : 80 € (pour les renouvellements)

➤ **Concession espace cinéraire**

Concessions du columbarium pour une durée de 30 ans :

- ❖ Case enterrée (cavurne) : 1 100 €
- ❖ Case sur socle : 1 700 €
- ❖ Jardin du souvenir : 70 €

La gravure des noms et dates de naissance sont à la charge des familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les nouveaux tarifs de 2023.

Concernant la gestion du cimetière, la commission se réunira courant 2023, pour une mise à jour du règlement suite aux nouvelles réglementations, ainsi que pour fixer le montant de renouvellement des concessions à l'espace cinéraire.

Monsieur Rémi HARDY ajoute qu'il présentera prochainement au conseil municipal, un devis pour l'achat de 4 cases de columbarium.

Monsieur le Maire remercie Rémi HARDY pour son travail et son implication dans la gestion du cimetière communal et le suivi auprès des familles.

2022-12-21 02 Emploi : Mise à jour du tableau des emplois 2022

Suite au départ en retraite de Eric et Viviane et aux avancements de grade de plusieurs agents de la collectivité, la suppression de plusieurs postes non pourvus a été proposée au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a émis un avis favorable, le 17 novembre 2022.

Il invite les élus à délibérer pour la suppression de quatre postes.

Vu l'avis du Comité technique réuni le 17 novembre dernier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

⇒ **de supprimer les emplois ci-dessous :**

- SECTEUR ADMINISTRATIF

Rédacteur principal 1^{ère} classe : 35 h / 35 h

- SERTEUR TECHNIQUE

Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 35 h / 35 h

Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 35 h / 35 h

- SECTEUR SOCIAL

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe : 29 h / 35 h

⇒ **de modifier comme suit le tableau des emplois:**

GRADES OU EMPLOIS	Catégories	poste budgétaire au 21/12/2022	
		Postes budgétaires	Postes pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Rédacteur	B	35h	35 h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h	35 h
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h	35 h
SECTEUR TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1ère classe	C	35h	35 h
Adjoint technique principal 1ère classe	C	29h	29h
Adjoint technique principal 2ème classe	C	29 H	29 H
Adjoint technique principal 2ème classe	C	35h	35h
Adjoint technique	C	31.5	31.5
Adjoint technique	C	6	6
Adjoint technique	C	11	
SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé des écoles mat 1ère classe	C	35h	90%
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	29h	29 h

⇒ **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

2022-12-21 03 Proposition de renouvellement de la convention avec Passerelles pour 2023

Après la lecture de la convention de souscription au service fourrière par le Maire, il est demandé au conseil municipal le renouvellement de l'adhésion pour 2023.

Une hausse de 0.49€ à 0.52€/habitants par rapport à 2022, pour notre commune recensée à 1 357 habitants au 1^{er} janvier 2023, la participation sera donc de **705.64€**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

⇒ **de renouveler l'adhésion au service fourrière pour l'année 2023 auprès de l'association Passerelles vers l'Emploi.**

2022-12-21 04 Ecoles : Participations aux frais de fonctionnement des écoles de Isigny-le-Buat et des écoles les St Pères de Ducey-les-Chéris

a- La commune de Isigny-le-Buat a envoyé un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2020-2021 pour 1 enfant en maternelle, pour un montant de 1 214.67€

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles de Isigny le Buat. En effet, la commune possède toutes les structures d'accueil.

b- Le Chef d'établissement de l'école les St Pères a envoyé un courrier de demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2022-2023 pour 6 enfants.

A 1 voix POUR et 12 voix CONTRE, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles les St Pères de Ducey-les-Chéris. En effet, la commune possède toutes les structures d'accueil.

Affaires diverses

- **2022-12-21 05 Opération « Argent de poche »** - Il est proposé d'offrir des bons culture aux jeunes St Quentinais qui ont participé à l'opération Argent de poche en 2020, 2021, 2022 soit 24 jeunes. Ils leur seront distribués lors de la cérémonie des Vœux.
A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder des bons culture.

2022-12-21 06 Informations diverses
--

➤ **Taxe d'aménagement : loi de finances rectificatives supprime l'obligation de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement par les communes à la communauté d'agglomération**

L'article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a introduit l'obligation pour les communes de reverser une fraction de la taxe d'aménagement à leur intercommunalité, en fonction des charges d'équipements publics relevant des compétences de l'EPCI sur le territoire de chaque commune. Cette disposition, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, devait faire l'objet d'une délibération concordante de l'EPCI et de ses communes membres avant le 31 décembre 2022.

Or L'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 parue le vendredi 2 décembre, est venu modifier l'article 1379 du Code général des impôts en supprimant l'obligation de reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement par les communes à la communauté d'agglomération.

Par conséquent, il n'est plus impératif de délibérer sur ce dispositif.

➤ **Présentation du rapport d'activités de la communauté d'agglomération 2022**

➤ **Délestage électrique - LETTRE de la Préfecture**

➤ **Concertation citoyenne : Nos déplacements sur les routes de la Manche**

Questionnaires à destination des conseils municipaux et à destination des habitants

➤ **Vœux de la Municipalité – le vendredi 6 janvier 2023 à 20h à la salle Tombelaine**

➤ **Remerciement** : des institutrices de l'école pour la participation de la Municipalité au transport pour le séjour de Nantes.

➤ **Bulletin municipal** est en cours de distribution

➤ **Prochain conseil municipal – le Jeudi 26 janvier 2023**

Registre des délibérations de la commune de Saint-Quentin sur le Homme

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2022-12-21 01 a	7.1	Tarifs	Révision des tarifs 2023 - Location salle multi-activités de Tombelaine	
2022-12-21 01 b	7.1	Tarifs	Révision des tarifs 2023 - Location de la vaisselle	
2022-12-21 01 c	7.1	Tarifs	Révision des tarifs 2023 - Salle étage mairie	
2022-12-21 01 d	7.1	Tarifs	Révision des tarifs 2023 - Concessions cimetière et columbarium	
2022-12-21 02	4.1	Personnel	Emploi : Mise à jour du tableau des emplois 2022	
2022-12-21 03	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Proposition de renouvellement de la convention avec Passerelles pour 2023	
2022-12-21 04 a	8.1	Enseignement	Ecoles : Participations aux frais de fonctionnement des écoles de Isigny-le-Buat	
2022-12-21 04 b	8.1	Enseignement	Ecoles : Participations aux frais de fonctionnement des écoles les St Pères de Ducey-les-Chéris	
2022-12-21 05	3.5	Autres actes de gestion du domaine public	Opération « Argent de poche » : Bon culture	
2022-12-21 06	9.1	Autres domaines de compétences	Taxe d'aménagement, Présentation du rapport d'activités de la communauté d'agglomération 2022, Délestage électrique - LETTRE de la Préfecture, Concertation citoyenne : Nos déplacements sur les routes de la Manche, Vœux de la Municipalité – le vendredi 6 janvier 2023 à 20h à la salle Tombelaine, Remerciement, Bulletin municipal	

Signature du Maire et du secrétaire de séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2022

Conseil municipal du 21/12/2022	SIGNATURES
Stéphane GRALL Maire	
Rémi HARDY Secrétaire	